

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/11/161

**Objet** : 161 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec l'association « A demain mon amour » pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker.

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal du 28 octobre 2023 portant délégation temporaire de fonction et de signature du 28 octobre 2023 au 30 novembre 2023 inclus en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire de la commune de Vire Normandie,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker,

### Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant, conclu avec l'association « A demain mon Amour », 87, Rue Saint-Loup, 14400 Bayeux, représentée par Guillaume Dancel, en sa qualité de coadministrateur, pour l'organisation d'un spectacle à destination des tout-petits dans le cadre de l'opération « Un enfant-Un arbre », qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, le dimanche 03 décembre 2023 pour 3 représentations à 9h30, 11h00 et 15h30 et ce pour un montant total de 2321,55 € T.T.C.  
Pour ce spectacle, l'entrée sera gratuite pour les familles, sur invitation.

Fait à Vire Normandie, le 9 novembre 2023

Pour le Maire de Vire Normandie empêché  
et par délégation  
L'Adjointe au Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231117-161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023

Affichage : 20/11/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Nicole DESMOTTES

